

Les juges peuvent-ils influencer la croissance économique ?

p. 3-5

Edito p. 1-2

Chronique p. 3-5

Evénements p. 6-12

Vie du laboratoire p. 27-28

Publications p. 29-32

A découvrir



Les problématiques économiques
européennes p. 13-26



Valérie MIGNON
Directrice d'EconomiX

Crée en 2005, EconomiX est un laboratoire de recherche de l'Université Paris Nanterre et du CNRS (UMR 7235) en économie alliant des démarches empiriques à des développements théoriques. Rassemblant environ 200 membres, EconomiX est l'un des quatre pôles majeurs de recherche et de formation à la recherche en économie d'Île-de-France. Les activités de recherche d'EconomiX sont structurées autour de trois axes complémentaires :

Macroéconomie Internationale, Banque et Économétrie Financière, coordonné par Cécile COUHARDE ;

Développement Durable, Environnement et Énergie, coordonné par Lionel RAGOT ;

Droit, Institutions, Réglementation et Interactions Stratégiques, coordonné par Eric LANGLAIS.

EconomiX mène ses recherches en développant des partenariats multiples et étroits avec des équipes nationales, européennes et internationales, les pouvoirs publics, le monde de l'industrie et des services et de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Direction :
Valérie MIGNON, Directrice
Jean-Pierre ALLEGRET, Directeur adjoint
Frédéric HAMMERER, Secrétaire général

Ce onzième numéro de la Lettre d'EconomiX s'ouvre par une question d'une grande actualité puisqu'elle a trait au système judiciaire et, plus particulièrement, à sa relation avec l'« économie ». Le système judiciaire fonctionne-t-il efficacement ? Si tel n'est pas, une intervention des gouvernements est-elle nécessaire ou, a *minima*, souhaitable ? L'indépendance judiciaire est-elle essentielle pour un meilleur fonctionnement de la justice ? L'amélioration du système judiciaire pourrait-elle contribuer à relancer la croissance économique ? C'est à cet ensemble de questions très pertinentes qu'Alessandro Melcarne cherche à répondre dans la chronique de cette Lettre en mettant en évidence le caractère fructueux et la nécessité des interactions entre les disciplines comme le droit, l'économie, les statistiques ou encore l'économétrie.

Vous découvrirez également dans ce numéro un article rédigé par Edouard Turkisch, fonctionnaire à la Commission européenne et chercheur associé à EconomiX, sur un sujet lui aussi très actuel puisqu'il concerne les politiques européennes. Il porte ainsi plus spécifiquement sur les questions de coordination des politiques économiques au niveau européen et est articulé autour (i) de la gouvernance économique européenne, incluant les perspectives d'approfondissement de la zone euro, et (ii) des effets des « réformes structurelles ». Ce texte permet de saisir pleinement les enjeux et défis auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée en termes de politiques économiques.

Comme à l'accoutumée, ce premier trimestre de l'année 2017 a vu l'organisation de nombreux séminaires, workshops et conférences. Outre les manifestations habituelles du laboratoire (séminaires internes, journées d'axes, etc.) se sont ainsi tenus la deuxième journée d'étude consacrée aux mobilités spatiales, mobilités professionnelles et inégalités d'accès à l'emploi, le colloque sur les théories de l'exploitation réunissant notamment économistes, philosophes et sociologues ou encore la sixième édition des doctoriales internationales en macroéconomie internationale et économétrie financière.

Durant ce mois de mars s'est également déroulée la cinquième édition de la Journée Portes Ouvertes d'EconomiX. Cet événement annuel est l'occasion de faire connaître les activités du laboratoire et de discuter les travaux des jeunes chercheurs ambitionnant de devenir Maîtres de conférences. Cette journée a ainsi rassemblé tous les membres du laboratoire et a permis des échanges très fructueux et enrichissants avec les nombreux participants.

Parmi les événements particulièrement marquants à venir très prochainement, il est à souligner l'organisation de la troisième édition des Nocturnes de l'économie à l'Université Paris Nanterre. Cette édition, consacrée au retour des frontières et à ses effets sur un désormais possible arrêt du processus de mondialisation, sera l'occasion d'une table ronde passionnante animée par Jean-Marc Vittori devant un très large auditoire. Trois thèmes fondamentaux seront abordés : le retour du protectionnisme, les migrations et la fermeture des frontières, et la question de la fin de la globalisation financière. Ainsi, après l'allocation d'ouverture du Président de l'Université Paris Nanterre, Jean-François Balaudé, interviendront des collègues et personnalités, tous éminents spécialistes sur ces sujets : Vincent Aussilloux, Agnès Bénassy-Quéré,

Sylvie Goulard, Sébastien Jean, Olivier Klein, Lionel Ragot et Laurence Scialom.

Outre cette manifestation de tout premier plan, d'autres événements d'envergure sont aussi à l'agenda : la journée d'étude relative à la question métropolitaine au prisme de l'entreprise en mai, la quatrième édition de l'International Meeting in Law & Economics et de l'International Workshop on Economic Analysis of Litigation en juin, la 34ème édition du colloque annuel du groupement de recherche européen « Monnaie, Banque, Finance » en juillet ou encore la 16ème édition des journées d'économétrie consacrées aux développements récents de l'économétrie appliquée à la finance début novembre.

Cette Lettre est également l'occasion de féliciter les jeunes docteurs du laboratoire qui viennent de soutenir leur thèse et de souhaiter la bienvenue aux collègues qui ont rejoint EconomiX. Jean-Yves Gnabo, *Associate Professor* à l'Université de Namur et directeur du laboratoire CeReFiM, effectue ainsi un semestre sabbatique à EconomiX ; Fredj Jawadi, Maître de conférences à l'Université d'Evry, est accueilli à EconomiX grâce à une délégation obtenue auprès du CNRS et Younes Ben Zaïed rejoint l'unité dans le cadre d'un contrat post-doctoral.

Enfin, cette Lettre ne saurait être complète sans adresser toutes nos félicitations les plus chaleureuses à Alain Ayong Le Kama, nommé Recteur de l'Académie de Guyane en janvier 2017.

Bravo Alain pour ce parcours plus qu'exceptionnel !

Nous vous laissons à présent découvrir ce onzième numéro en vous souhaitant bonne lecture !

Valérie MIGNON, Directrice d'EconomiX



Alessandro Melcarne

Maître de conférences

Membre de l'axe « Droit, Institutions, Réglementation et Interactions Stratégiques »

<http://economix.fr/fr/axes/diris/>

Les travaux menés au sein de l'axe DIRIS privilégient des approches interdisciplinaires, soit à l'interface entre économie et droit, soit à l'interface entre économie et mathématiques, avec deux grandes problématiques de recherche :

1) L'analyse économique du droit et des institutions judiciaires

A partir des outils usuels de l'analyse économique (microéconomie, théorie des jeux, théorie des incitations et des contrats, méthodes économétriques ou expérimentales), il s'agit notamment d'étudier les effets de la réglementation et du droit sur le fonctionnement des marchés ou l'organisation de certaines activités et professions ; d'analyser et de comparer l'impact des traditions juridiques et de l'organisation de l'institution judiciaire sur les activités marchandes et non marchandes ; ou encore d'évaluer les effets liés à la dynamique d'évolution des systèmes juridiques (diversité, harmonisation ou standardisation).

2) L'analyse économique des interactions stratégiques

Cet ensemble de travaux porte sur les fondements de la concurrence imparfaite (concepts de théorie des jeux, approche des variations conjecturales) et sur les manifestations et les conséquences du pouvoir de marché dans des économies décentralisées. Ainsi, la modélisation des interactions stratégiques concerne des univers marchands complexes où les marchés sont interconnectés. Les modèles analysés mettent aussi en lumière les éventuelles défaillances des marchés dues aux comportements imparfaitement concurrentiels et peuvent potentiellement conduire à des recommandations en termes de politiques publiques.

Chronique ^{1/3}

Les juges peuvent-ils influencer la croissance économique ?

Dès l'origine de la pensée économique, l'application des contrats et la certitude des droits de propriété ont été conçus comme des éléments essentiels pour favoriser les investissements, le commerce et la croissance. Dans son livre fondateur, Adam Smith (1776, 1804, éd., p.330) a souligné que « *le commerce et les manufactures peuvent rarement s'épanouir dans n'importe quel état qui ne jouit pas d'une administration régulière de la justice* ».

Néanmoins, la théorie économique reposait jusqu'à une période récente sur l'hypothèse héroïque que les systèmes judiciaires fonctionnent parfaitement, à l'image de l'hypothèse admise sur le processus d'ajustement des marchés : les individus étaient supposés pouvoir négocier entre eux dans un monde sans frictions, où les tribunaux étaient censés appliquer sans heurt ces accords. Même lorsque la littérature a commencé à envisager la possibilité que les transactions puissent ne pas être parfaitement reproduites dans des contrats complets (Grossman et Hart, 1986), le problème a d'abord été attribué aux limites mêmes du droit substantiel, plutôt qu'à son application. La crise financière de 2008 a poussé un certain nombre de chercheurs à s'interroger sur les champs ouverts en adoptant cette seconde perspective, *i.e.* l'application du droit, dans le même temps qu'elle a hissé cette question en première ligne sur l'agenda politique des gouvernements du monde entier qui peinent à retrouver la croissance économique.

Dans ce vaste débat, le nouveau postulat communément accepté par les économistes appartenant à différentes écoles de pensée, est que l'application des transactions économiques, et donc la certitude des droits de propriété objet de ces contrats, constitue l'un des facteurs les plus importants de la croissance économique. La nécessité d'améliorer le développement économique par la sécurité des droits de propriété est souvent associée à un autre débat politique pressant qui se diffuse dans le monde entier. Des organisations internationales comme la Banque mondiale, l'OCDE et le Conseil européen (CEPEJ), tout comme de nombreux gouvernements nationaux ont placé au sommet de leur agenda politique la nécessité d'intervention sur les systèmes judiciaires. Cela est vrai, tant pour les pays développés (qui ne sont pas du tout immunisés contre les symptômes de dysfonctionnement du système judiciaire) que pour les pays en développement, pour lesquels les améliorations souhaitables du système judiciaire apparaissent comme complémentaires aux réformes des textes de « lois en vigueur ».

Le lien entre le fonctionnement de la justice et la performance économique est plus fort qu'on ne pourrait l'imaginer. Des dispositifs institutionnels sont nécessaires pour protéger les droits de propriété (North, 1981), mais leur application repose en fin de compte sur un système judiciaire qui fonctionne bien. En conséquence, même la règle conçue selon le critère d'efficacité s'avèrera en pratique inefficace (et parfois même préjudiciable) si elle n'est pas correctement appliquée. Les travaux précurseurs dans ce domaine ont principalement porté sur la dimension « substantielle » des régimes de réglementation, soulignant comment les systèmes de « *common law* »

Chronique ^{2/3}

(ceux qui sont caractérisés par le droit fait par les juges) sont plus appropriés pour favoriser la croissance par rapport aux systèmes de “*civil law*”, où la législation est principalement codifiée par les parlements (La Porta et al., 1998). La conclusion qui en a été inférée, est que les institutions doivent non seulement être conçues correctement, mais aussi être crédibles. À cet égard, la simple promesse de respecter les droits de propriété ne suffit pas à favoriser la croissance. Comme nous l'avons affirmé plus tôt, la garantie de faire respecter les droits de propriété doit être rendue effective. C'est à ce niveau que le rôle du pouvoir judiciaire devient crucial.

Les systèmes judiciaires ont la tâche d'appliquer la loi, rendant ainsi les régimes institutionnels de régulation efficaces. Il a été montré comment cette interaction renforce la croissance, car les systèmes judiciaires « fonctionnels » facilitent l'établissement de nouvelles relations commerciales, réduisant ainsi l'incertitude et les obstacles à l'entrée sur les marchés (Chemin, 2009). L'incertitude dépend de nombreux facteurs structurels et économiques. Alors que certains d'entre eux sont plutôt de nature exogène, liés à l'information asymétrique ou à la rationalité limitée, d'autres sont endogènes, liés au système institutionnel et à sa capacité à fournir le terrain fertile pour favoriser l'activité économique. Le système juridique et son bon fonctionnement, qui bien sûr dépend finalement de l'exécution des contrats, deviennent ainsi un élément central pour influencer la création de nouvelles entreprises et l'expansion des entreprises existantes (Ippoliti et al., 2015).

Dès lors qu'il est admis que les performances des tribunaux ont un impact sur le système économique, un nombre croissant de travaux a essayé de comprendre comment les tribunaux fonctionnent et quels sont les déterminants de leur performance. À cet égard, l'article fondamental de Posner (1993) a le grand mérite d'avoir radicalement modifié la manière dont les chercheurs abordent le comportement judiciaire. Son modèle s'éloigne de l'idée orthodoxe des juges en tant qu'individus vivant dans une sorte d'« empyrée juridique » et soumis seulement à la prescription de la loi, comme le prétendent les plus formalistes des juristes. Au contraire, l'hypothèse du juge à la Posner embrasse le paradigme de l'*homo œconomicus*, impliquant que les juges sont des agents rationnels, intéressés à maximiser leur utilité personnelle. Ce principe apparemment simple correspond à une révolution copernicienne dans la littérature sur le fonctionnement des systèmes judiciaires, puisqu'il fournit enfin une théorie assimilant les juges à n'importe quel autre agent économique. Cette perspective devient encore plus pertinente pour comprendre la performance des tribunaux, puisque l'activité judiciaire est essentiellement une « activité productive » intensive en facteur travail.

Après la contribution de Posner, des travaux empruntant diverses perspectives ont exploré les différents déterminants des fonctions objectives des juges, les caractéristiques individuelles de ces derniers comme leurs décisions faisant l'objet de nombreuses études empiriques. Melcarne et Ramello (2015) ont souligné par exemple que la question de l'indépendance judiciaire était essentielle pour fournir des incitations aux juges ; ils montrent comment, dans les pays européens, la garantie d'un degré élevé d'indépendance des tribunaux contribue à faire émerger une concurrence « saine » entre les juges et donc une meilleure performance globale de la Justice. Taha (2004) a testé le modèle de maximisation de l'utilité sur les juges fédéraux américains, en démontrant comment leur comportement décisionnel est influencé par plusieurs facteurs, parmi lesquels le carriérisme. D'un autre côté, Landes et al. (1998), Ramseyer (2012) et Schneider (2005) ont souligné l'importance de la formation des juges (en tant que représentation de leur capacité intellectuelle) pour expliquer l'efficacité des systèmes judiciaires de différents pays face à la demande de justice. Christensen et Szmer (2012) montrent que les retards dans les décisions judiciaires — symptôme le plus évident de la « pathologie » d'un tribunal — sont réduits avec le degré d'expertise des juges.

Eu égard à la pertinence des travaux récents sur le sujet, il devient primordial de développer ce genre d'études dans les pays européens, et notamment en France. Dans cette perspective, il est fondamental de rapprocher différentes énergies et connaissances, tant du côté des économistes que des juristes. Des synergies similaires ont déjà été mises en œuvre dans les meilleures facultés de droit américaines par exemple, où le mouvement

des *Empirical Legal Studies* (analyse empirique du droit) a largement évolué, associant différentes expertises, en matière de méthodologie statistique comme en théorie juridique. De la même façon, il serait pertinent que de telles études empiriques puissent également être entreprises en France, afin d'éclairer certains débats relatifs au judiciaire. Ceci suppose à la fois la coopération entre les différentes disciplines concernées, et un large accès aux données judiciaires.

Références

- Chemin, M. 2009. "Do Judiciaries Matter for Development? Evidence From India," 37 *Journal of Comparative Economics* 230–250.
- Christensen, R., and J. Szmer. 2012. "Examining the Efficiency of U.S. Courts of Appeals: Pathologies and Prescriptions," 32 *International Review of Law and Economics* 30–37.
- Grossman, Sanford J., and Oliver D. Hart, "The Costs and Benefits of Ownership: A Theory of Vertical and Lateral Integration," *Journal of Political Economy*, XCIV (1986), 691–719.
- Ippoliti, R., Melcarne, A., and Ramello, G. B. (2015). Judicial efficiency and entrepreneurs' expectations on the reliability of European legal systems. *European Journal of Law and Economics*, 40(1):75–94.
- Landes, W.M., L. Lessig, and M.E. Solimine. 1998. "Judicial Influence: A Citation Analysis of Federal Courts of Appeals Judges," 27 *Journal of Legal Studies* 271–332.
- La Porta, R., F. Lopez-De-Silanes, A. Shleifer, and R. Vishny. 1998. "Law and Finance," 116 *The Journal of Political Economy* 1113–1155.
- North, D. C. (1981). *Structure and Change in Economic History*. Norton, New York.
- Melcarne, A. and Ramello, G. B. (2015). Judicial Independence, Judges' Incentives and Efficiency. *Review of Law & Economics*, 11(2):149–169.
- Posner, R. 1993. "What Do Judges and Justices Maximize? (the Same Thing Everybody Else Does)," 3 *Supreme Court Economic Review* 1–41.
- Ramseyer, J.M. 2012. "Talent Matters: Judicial Productivity and Speed in Japan," 32, *International Review of Law and Economics* 38–48.
- Schneider, M. 2005. "Judicial Career Incentives and Court Performance: An Empirical Study of the German Labour Courts of Appeal," 20 *European Journal of Law and Economics*, 127–144.
- Smith, A. 1776, 1804 ed. *An Inquiry Into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Vol. II. Hartford, CT: Lincoln & Gleason Printers.
- Taha, A. 2004. "Publish or Paris? Evidence of How Judges Allocate Their Time," 6 *American Law and Economics Review* 1–27.

Colloques et workshops

Mobilités spatiales, mobilités professionnelles et inégalités d'accès à l'emploi

17 janvier 1017

Le 17 janvier 2017, s'est tenue dans la salle des conférences du nouveau bâtiment Weber de l'Université Paris Nanterre la deuxième journée d'étude « *Mobilités spatiales, mobilités professionnelles et inégalités d'accès à l'emploi* » réunissant 8 contributions empiriques sélectionnées à la suite d'un appel à communications.

Les mobilités n'opèrent pas sur un marché du travail transparent et fluide, elles nécessitent l'existence de « dispositifs » facilitateurs (liés aux réseaux personnels, aux institutions, etc.) dont l'absence freine ou contraint les mobilités. Il existe donc des inégalités dans la possibilité d'être mobile, en particulier selon l'âge, le genre, le niveau de qualification et la localisation géographique. La mobilité serait, plus qu'une obligation pour s'adapter aux contraintes du marché du travail, une capacité – voire une capabilité – que tous les acteurs ne possèdent pas. La matinée, les contributions ont porté sur les dispositifs d'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi et des salariés licenciés économiques, puis sur la mobilité des étudiants pendant et après leurs études. L'après-midi, les travaux présentés étudiaient les mobilités dans des professions spécifiques où les questions du genre et des ressources pour être mobiles sont centrales (exemples : personnel navigant des compagnies aériennes et ingénieurs des technologies de l'information).

La journée était organisée, avec un financement de l'Université Paris Lumières, par des enseignants-chercheurs d'EconomiX, Guillemette de Larquier et Elisabeth Tovar, et du LED de l'Université Paris 8, Carole Brunet et Géraldine Rieucan. La première journée d'étude avait eu lieu à l'Université Paris 8 en juillet 2015 et une troisième édition est envisagée pour 2018.

Le programme détaillé de la conférence est disponible à cette adresse :

<http://economix.fr/fr/activites/colloques/?id=278>

Evénements 2/7

Colloque « Théories de l'exploitation »

19-20 janvier 2017

Co-organisé par EconomiX (axe « MIBEF »), Sophiapol (axe « le présent du capitalisme ») et l'ANR Phil-centrav (approches philosophiques de la centralité du travail), le colloque « Théories de l'exploitation » s'est déroulé au bâtiment W de l'Université Paris Nanterre les 19 et 20 janvier derniers. Il a rassemblé une vingtaine d'intervenants et une trentaine de participants. Ce colloque faisait suite au séminaire « Economie et Philosophie de l'Exploitation » (débuté en janvier 2014) dont il constituait en quelque sorte une reprise synthétique, notamment orientée vers les aspects théoriques de la question.

Les théories économiques de l'exploitation ramènent évidemment à la conception marxienne, dont plusieurs réexamens contemporains ont été présentés et discutés. Mais le thème est aussi historiquement saint-simonien ; et le concept peut recevoir des expressions analytiques dans d'autres cadres théoriques : classique, néoclassique, keynésien, conventionnaliste, etc.

Du point de vue philosophique de la théorie sociale, le concept d'exploitation a connu des développements marxiens mais aussi libertariens. La question saillante est ici celle des relations de substitution ou de complémentarité entre le concept d'exploitation et ceux de domination et d'aliénation (ou encore d'esclavage).

Débordant les débats marxiens, les théories de la justice constituent aujourd'hui le socle général de la rencontre intellectuelle entre philosophes et économistes, comme l'a bien montré la table ronde finale organisée autour de Marc Fleurbaey et de ses travaux sur ce thème.

Les débouchés de publication thématique du colloque sont doubles. D'une part, un numéro spécial des *Cahiers d'Economie Politique* consacré aux théories de l'exploitation sera publié fin 2018, à l'issue d'un appel à contribution (ouvert aux participants au colloque ainsi qu'à tout(e) collègue intéressé(e)) lancé en février dernier. D'autre part, un numéro d'*Actuel Marx* sortira également en 2018, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Marx, consacré aux « Formes contemporaines de l'exploitation ».

Le programme détaillé de la conférence est disponible à cette adresse :

<http://economix.fr/fr/activites/colloques/?id=284>

Evénements 3/7

6th PhD Student Conference in International Macroeconomics and Financial Econometrics

24 mars 2017



EconomiX, avec le soutien financier de l'Ecole Doctorale Economie, Organisations et Société, a organisé la sixième édition de la journée doctorale en Macroéconomie Internationale et Économétrie Financière, le vendredi 24 mars 2017, à l'Université Paris Nanterre. Cette journée est organisée en collaboration avec deux universités étrangères (l'Université de Namur et l'Université Catholique de Louvain) ainsi qu'avec le LEO, le laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans (UMR CNRS). Environ 80 articles de doctorants issus d'universités françaises ou étrangères ont été soumis. Huit d'entre eux ont été retenus par les membres du comité

scientifique composé de Denisa Georgiana Banulescu (LEO, Université d'Orléans), Hamza Bennani (EconomiX, Université Paris Nanterre), Sophie Béreau (Université Catholique de Louvain), Cécile Couharde (EconomiX, Université Paris Nanterre), Balazs Egert (OCDE et EconomiX, Université Paris Nanterre), Jean-Yves Gnabo (Université de Namur) et Daria Onori (LEO, Université d'Orléans). La journée était composée de deux sessions regroupant des travaux en macroéconomie internationale et de deux sessions portant sur des recherches en économétrie financière. Chaque papier présenté a été discuté par deux rapporteurs issus de différentes universités et/ou d'institutions. Cette Journée a constitué un cadre d'échanges scientifiques très stimulants autour des différentes thématiques qui s'inscrivent dans les champs de recherche de l'axe Macroéconomie Internationale, Banque et Économétrie Financière (MIBEF) du laboratoire EconomiX. Le laboratoire remercie vivement les différents présentateurs, rapporteurs, et l'auditoire pour leur présence à cette journée.

Le programme détaillé de la journée est disponible sur le site d'EconomiX à l'adresse :

<http://economix.fr/fr/activites/colloques/?id=276>

Journée Portes Ouvertes d'EconomiX

14 mars 2017



Sous la coordination d'Eliane El Badaoui et de Vincent Bouvatier, EconomiX a organisé la cinquième édition de sa Journée Portes Ouvertes le mardi 14 mars 2017 à l'Université Paris Nanterre. Cette journée a été l'occasion de faire connaître les activités du laboratoire et de discuter les travaux des jeunes chercheurs ambitionnant de devenir Maîtres de conférences. EconomiX accueillera en effet à la prochaine rentrée universitaire quatre Maîtres de Conférences puisque quatre postes sont à pourvoir sur les profils suivants :

- Economie de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Macroéconomie et finance internationales, monnaie, banque ;
- Microéconomie appliquée : économie du droit, économie industrielle, économie de la propriété intellectuelle et de l'innovation ;
- Economie sociale et solidaire, économie du développement, économie de la santé.

Cette journée a permis aux candidats potentiels à ces postes d'exposer leurs travaux de recherche devant l'ensemble des membres d'EconomiX et de faire plus ample connaissance avec le laboratoire. Suite à l'appel à communications qui avait été préalablement diffusé, 29 articles ont été retenus pour présentation lors de cette journée. A l'issue des quatre sessions parallèles de la matinée, la pause déjeuner a permis de nombreux échanges entre les membres d'EconomiX et les candidats sur leurs travaux de recherche, mais aussi sur leurs attentes concernant l'université et leur laboratoire d'accueil. Avant la tenue des sessions de l'après-midi, une présentation générale du laboratoire et du département d'économie a été assurée par Valérie Mignon, directrice d'EconomiX, et par Marc Baudry, directeur du département d'économie. Cette cinquième Journée Portes Ouvertes du laboratoire a permis des échanges scientifiques très fructueux autour des différentes thématiques qui s'inscrivent dans les champs de recherche d'EconomiX.

Le programme détaillé du workshop figure sur le site d'EconomiX à l'adresse : <http://economix.fr/fr/recrutement/2017/>

Agenda

30 mars 2017

Les Nocturnes de l'Economie : « Le retour des frontières : la fin de la mondialisation ? »

La troisième édition des Nocturnes de l'économie, organisée par les Journées de l'économie (JECO) en partenariat avec la BRED, l'Association française de science économique (AFSE) et EconomiX sous la houlette de Lionel Ragot, se déroulera le jeudi 30 mars 2017 à l'Université Paris Nanterre. La question du retour des frontières et de ses effets sur un désormais possible arrêt du processus de mondialisation sera abordée selon trois thèmes distincts : le retour du protectionnisme, les migrations et la fermeture des frontières et la question de la fin de la globalisation financière. Ces thématiques feront l'objet d'une table ronde animée par Jean-Marc Vittori, journaliste et éditorialiste au quotidien « Les Echos », associant les intervenants à un panel d'étudiants. Après l'allocution de bienvenue prononcée par Jean-François Balaudé, Président de l'Université Paris Nanterre, interviendront des collègues et personnalités éminemment reconnues sur ces questions : Vincent Aussilloux, Directeur du Département économie-finances de France Stratégie ; Agnès Bénassy-Quéré, Professeur d'économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Présidente-déléguée du Conseil d'Analyse Économique du Premier ministre ; Sylvie Goulard, Députée européenne ; Sébastien Jean, Directeur du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) ; Olivier Klein, Directeur Général de la BRED et Professeur d'économie et finance à HEC ; Lionel Ragot, Professeur d'économie à l'Université Paris Nanterre, membre d'EconomiX et Conseiller scientifique au CEPII ; Laurence Scialom, Professeur d'économie à l'Université Paris Nanterre, membre d'EconomiX, responsable du pôle finance de Terra Nova et membre du Conseil scientifique de l'ACPR.

Les informations détaillées sur les Nocturnes figurent à l'adresse suivante :

<http://www.journeeseconomie.org/index.php?arc=e1>

30 mai 2017

Journée d'étude « La question métropolitaine au prisme de l'entreprise – Activité économique, territoire et réseaux »

Depuis plusieurs années, la littérature économique et les politiques publiques appuient et renforcent l'idée que les métropoles jouent un rôle clef dans la croissance et le dynamisme économique du pays. Nombre de statistiques montrent leur importance et leur dynamisme économique. Quatorze métropoles réalisent la moitié du PIB français, rassemblent plus de 40% de l'emploi et déposent 70 % des demandes de brevets alors qu'elles ne comprennent que 39 % de la population. Entre 2000 et 2010, alors que le PIB français a progressé de 1,1% par an, celui des métropoles a augmenté de 1,6% (Source : base de données Métropoles et régions de l'OCDE). Pourtant, leur surperformance fait débat. En effet, un grand nombre de rapports et de publications rendent compte d'une contribution de ces territoires à l'emploi, à la valeur ajoutée et à l'innovation inférieure à ce que l'on pourrait en attendre. Ils signalent surtout l'importante diversité des métropoles et le fait que toutes ne sont pas marquées du sceau du succès. Ces points de vue différents conduisent à s'interroger sur les composantes et les rouages du modèle métropolitain. Son fonctionnement ne peut être réduit aux deux conditions clef que sont la densité et la mobilité. Quelles autres conditions que la concentration des ressources et l'efficacité des transports sont nécessaires au maintien d'un tissu productif et à l'implantation de nouvelles activités ? Quels éléments et processus interviennent pour enclencher une dynamique économique à l'intérieur des métropoles et dans les territoires avoisinants ? Quelle est la place des entreprises en général et du continuum industrialo-serviciel au sein de ces territoires hyper-denses ?

La relation entre une métropole institutionnelle et un tissu productif qui fonctionnerait et rayonnerait comme le prévoient les modèles métropolitains envisagés par les économistes doit aussi être questionnée. Alors que quatre nouvelles métropoles viennent d'être créées, peut-on s'attendre à un changement de régime des territoires concernés ? Face à ces mutations, le laboratoire EconomiX a souhaité réunir des participants universitaires et institutionnels spécialistes des métropoles afin d'éclairer les nouvelles formes

Evénements 6/7

d'organisation des territoires et de montrer comment ils influencent l'organisation et les performances des entreprises. La journée sera organisée autour d'une conférence plénière et de quatre tables-rondes au cours desquelles les thèmes suivants seront débattus :

- Qu'est-ce qu'une métropole ? Que peut-on en attendre ?
- La métropole du Grand Paris : quel rôle au sein de la région Ile-de-France ?
- Comment les métropoles peuvent-elles tirer la compétitivité de l'économie française ?
- Quels besoins en matière de production de nouvelles connaissances pour mieux comprendre cet objet ?

Les informations sur la journée sont disponibles sur le site d'EconomiX à l'adresse :

<http://economix.fr/fr/activites/colloques/?id=298>

1 et 2 juin 2017

4th International Meeting in Law & Economics

EconomiX, le Centre de Recherches en Economie et Droit (CRED, Paris 2 Panthéon-Assas), le Laboratoire d'Economie Dionysien (LED, Paris 8 Vincennes-St Denis), ERUDITE (Paris Est-Créteil) et le Centre d'Economie de l'Université Paris Nord (CEPN) organisent conjointement la quatrième édition de l'*International Meeting in Law & Economics*. Cette quatrième édition se déroulera dans les locaux de l'ERUDITE à l'Université Paris Est – Créteil les 1er et 2 juin 2017.

Les informations sur cette conférence figurent sur le site d'EconomiX à l'adresse :

<http://economix.fr/fr/activites/colloques/?id=279>

22 et 23 juin 2017

4th International Workshop on Economic Analysis of Litigation

Après Catania 2014, Turin 2015 et Montpellier 2016, la quatrième édition de l'*International Workshop on Economic Analysis of Litigation* sera accueillie par EconomiX, les 22 et 23 juin 2017 prochains. Le but de cette rencontre est de réunir des économistes et des avocats pour discuter des problèmes de justice, du fonctionnement des tribunaux et du processus litigieux. Cette année, l'accent sera mis particulièrement sur le rôle de la justice constitutionnelle et de l'indépendance judiciaire et sur leur interaction avec la société et l'activité économique. Une intervention sera effectuée par Stefan Voigt (Université de Hambourg). Des articles qui mettront clairement l'accent sur l'économie constitutionnelle seront examinés pour publication dans le cadre d'un numéro spécial portant sur l'économie politique constitutionnelle. Les articles ne traitant pas directement de cette thématique pourront être soumis au *European Journal of Law and Economics*. La date limite de soumission des propositions de communications est le 15 avril 2017.

L'appel à communications figure sur le site d'EconomiX à l'adresse :

<http://economix.fr/fr/activites/colloques/?id=299>

5 et 6 juillet 2017

34th Symposium in Money Banking and Finance

EconomiX organise la 34ème édition du colloque annuel du groupement de recherche européen « Monnaie, Banque, Finance » les 5 et 6 juillet 2017 à l'Université Paris Nanterre. Michael D. Bordo (Rutgers University), Philippe Bacchetta (Université de Lausanne) et Thorsten Beck (CEPR et Cass Business School) interviendront en tant que *keynote speakers*. Une table ronde sur la régulation bancaire, présidée par Andy Mullineux (Birmingham Business School), réunira en outre Patrick Artus (NATIXIS), Christian Noyer (Banque de France) et Paul Mizen (University of Nottingham).

Les informations détaillées sur cette conférence sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://gdrnanterre2017.sciencesconf.org/>

Evénements 7/7

8 novembre 2017

16ème Journée d'Econométrie : Développements Récents de l'Econométrie Appliquée à la Finance

Cette seizième journée d'économétrie organisée à l'université Paris Nanterre a pour objet de permettre à des chercheurs de présenter des travaux de recherche théoriques et/ou appliqués en économétrie de la finance. L'accent sera mis sur l'utilisation des techniques économétriques les plus récentes.

Les propositions de communication (texte intégral) doivent être parvenues avant le 15 septembre 2017 par mail à : valerie.mignon@u-paris10.fr

Sur la première page devront figurer le titre de la communication, les noms et affiliations des auteurs, l'adresse complète ainsi que les numéros de téléphone, fax et adresse électronique de la personne à laquelle sera envoyée toute information.

L'appel à communications figure sur le site d'EconomiX à l'adresse :

<http://economix.fr/fr/activites/colloques/?id=307>



Edouard Turkisch

Commission européenne et
chercheur associé à EconomiX

Membre de l'axe « Macroéconomie
Internationale, Banque et
Econométrie Financière »
<http://economix.fr/fr/axes/mibef/>

A découvrir 1/14

Les problématiques économiques européennes

Une journée de présentations et d'échanges sur les problématiques économiques européennes a eu lieu le 16 décembre 2016 à l'Université Paris Nanterre, dans le cadre de la formation doctorale. C'est la première fois qu'une telle journée est organisée en coopération avec la Commission européenne.

Cela a été l'occasion d'échanger avec Edouard Turkisch, fonctionnaire à la Commission européenne (Direction Générale des affaires économiques et financières, ECFIN) et chercheur associé à EconomiX, sur un grand nombre de thèmes et de politiques européennes : la coordination des politiques économiques au niveau européen, y compris les perspectives d'approfondissement de la zone euro (partie I), ou encore les fameuses « réformes structurelles » et leurs impacts (partie II).

Cet article décrit les questions qui se sont posées, mais n'a pas vocation à être exhaustif. Les opinions exprimées dans cet article sont personnelles ou reflètent les discussions lors de la journée, et ne peuvent pas être attribuées à la Commission européenne ou à ses services.

I. La gouvernance économique européenne : une constante évolution

La coordination des politiques économiques nationales est organisée dans le cadre du Semestre européen, qui vient compléter les outils législatifs dont l'Union européenne dispose en matière communautaire. C'est le reflet d'évolutions constantes (I.a). Etant donné le degré d'interactions économiques au sein de l'Union Economique et Monétaire, la question d'un approfondissement de la coordination au niveau de la zone euro se pose (I.b). Des standards de convergence pourraient alors être définis pour ces pays (I.c).

a. Le Semestre européen, reflet des évolutions économiques et du mandat de l'UE

La coordination des politiques économiques des Etats Membres¹ est maintenant organisée dans le cadre du « Semestre européen » (ou Semestre). Il s'agit d'un processus qui se déroule chaque année et qui est organisé « en deux semestres » : de façon très schématique², au cours des six premiers mois de l'année, la situation économique de chaque pays, ainsi que les objectifs et les programmes définis par eux, sont analysés par la Commission, en tenant compte des priorités définies au niveau européen. Suite à ces analyses, des recommandations par pays en termes de politiques économiques sont alors effectuées tous les ans vers le milieu de l'année, sur des priorités économiques et sociales clefs, et énoncent des actions à prendre dans les 12-18 mois. Au cours des six derniers mois de l'année, phase que l'on appelle parfois « le semestre national », les Etats membres tiennent compte des recommandations lorsqu'ils élaborent leurs budgets

¹ Y compris les politiques budgétaires et de l'emploi.

² Pour plus d'informations, voir <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-semester/>.

A découvrir 2/14

nationaux pour l'année suivante et qu'ils prennent des décisions concernant leurs politiques économiques, leurs politiques en matière d'emploi, d'éducation, etc.

Ce processus, assez récent, résulte principalement de la prise en compte des interactions économiques croissantes entre les pays européens, de la prise de conscience que le contrôle des déficits budgétaires au sein de chaque pays ne suffit pas nécessairement à limiter les déséquilibres macroéconomiques au sein de l'UE, et enfin du mandat « hybride » de l'UE quand il s'agit des politiques économiques.

Tout d'abord, les interactions des politiques économiques sont importantes entre les pays de l'UE, et en particulier au sein de la zone euro. Sont souvent cités les possibles effets de contagion en cas de dettes publiques non soutenables au sein de la zone euro, ou les conséquences des différents systèmes de taxation au sein du marché unique. Mais les interactions vont bien au-delà, et il est apparu que les politiques d'un pays ont des impacts importants sur les autres pays. A titre d'exemple, si les spreads sur la dette publique augmentent légèrement en France du fait d'une consolidation budgétaire « trop lente », l'impact sur l'économie française sera probablement - à court terme - limité, mais plus important sur d'autres pays de la zone euro comme l'Espagne ou la Belgique à cause des intermédiations financières, via une hausse répercutée sur leurs taux de crédits aux entreprises. Autre exemple, une relance de l'investissement public dans un pays peut contribuer à dynamiser l'activité dans un pays voisin - qui lui n'aurait pas les marges de manœuvres pour relancer son investissement public. Les gouvernements des pays, dont les mandats sont nationaux, sont moins à même de prendre en compte les impacts de leurs politiques sur les autres pays, et ce qui peut être optimal pour la zone ne l'est pas forcément pour chaque pays pris individuellement. Le Semestre vise à mieux prendre en compte ces externalités et, si possible, les internaliser.

De plus, avec la crise de 2008, l'importance de suivre les « déséquilibres macro-économiques »¹, et d'essayer de les maîtriser par des politiques économiques nationales, est clairement apparue. Quand le traité de Maastricht a été signé, puis le Pacte de Stabilité et de Croissance en 1997, il y avait la conviction que la maîtrise des déficits et des dettes publiques suffirait, en gros, à assurer une convergence « mécanique » entre les pays de l'Union. Certes, des effets d'agglomération et de polarisation économique importants auraient lieu au détriment des pays périphériques en rattrapage. Mais, selon les rapports de cette époque, les fonds structurels permettraient de contrebalancer ces effets et d'assurer le rattrapage économique de ces pays². Concernant la zone euro, les pays périphériques, à plus forte inflation, verraient des taux d'intérêt réels beaucoup plus bas que les pays du centre, voire négatifs. Les flux financiers se dirigeraient alors vers ces pays et assureraient leur rattrapage. Cependant, on s'est peu à peu rendu compte, surtout après la crise de 2008, que les choses étaient beaucoup moins simples et automatiques.

Avec le Semestre européen (2011), le « 6 pack » (2012) et le « 2 pack » (2013), l'importance de l'analyse et du suivi pour deux piliers principaux a été soulignée, et peu à peu renforcée : le pilier budgétaire (avec une accentuation de la possibilité de mener des politiques budgétaires contra-cycliques), et un pilier concernant les déséquilibres macroéconomiques. Alors qu'initialement, les recommandations par pays énoncées chaque année dans le cadre du Semestre devaient plutôt se référer aux objectifs de la stratégie Europe 2020, elles reflètent de plus en plus la situation budgétaire et le degré des déséquilibres macroéconomiques des pays. De plus, les deux piliers sont liés : signe de cela, des clauses de flexibilité ont été progressivement

1 Les déséquilibres macroéconomiques ont plusieurs dimensions. Il convient d'une part de distinguer déséquilibres en **stocks** (mesurés notamment par la position extérieure nette, les dettes des agents économiques, dont les administrations publiques, les entreprises et les ménages) et en **flux** (mesurés notamment par la balance courante, le déficit public, ou les flux de crédits). Il convient d'autre part de distinguer les possibles déséquilibres **externes** (vis-à-vis du reste du monde, et *in fine* liés aux déséquilibres en stocks) et **internes** (e.g. chômage). Ces dimensions des déséquilibres sont liées : les déséquilibres externes liés à un manque de compétitivité peuvent se traduire en déséquilibres internes (chômage structurel important et persistant). Et il ne suffit pas de juguler les déséquilibres de balance courante *via* une baisse des importations pour diminuer les déséquilibres internes : il faut encore que des emplois soient créés.

2 Sous réserve que les fonds structurels soient augmentés afin d'éviter les polarisations des structures économiques. Ceci n'a toutefois pas eu lieu de façon significative, alors que l'efficacité de l'utilisation des fonds a aussi été questionnée.

progressivement introduites, qui permettent de dévier par rapport à la trajectoire d'ajustement (budgétaire) vers l'Objectif à Moyen Terme, notamment en cas de mise en place de réformes structurelles ambitieuses visant à augmenter la croissance potentielle et réduire les déséquilibres macroéconomiques (mais potentiellement coûteuses à court terme, donc nécessitant de préférence un financement supplémentaire).

Par ailleurs, le processus du Semestre reflète le mandat de l'UE, qui est en quelque sorte « hybride » dans les domaines économiques. L'UE n'est pas une organisation internationale qui conseillerait des politiques à la manière de la « soft law » (cf. les directives, règlements et décisions de l'UE dans les domaines de compétence communautaire). Cependant, en raison du principe de subsidiarité, l'UE n'a pas non plus de fonction de « gouvernement supra-étatique » dans beaucoup de domaines économiques clés, notamment les domaines sociaux et de formation des salaires. Les recommandations par pays dans le cadre du Semestre sont le reflet de ce mandat (encore) hybride. Et si elles sont considérées par certains comme trop limitées, elles sont jugées par d'autres comme trop intrusives : en théorie, on pourrait par exemple arriver à une situation où un pays, placé en volet correctif vis-à-vis des déséquilibres macroéconomiques excessifs, se verrait sanctionné pour ne pas avoir appliqué des recommandations en matière de détermination des salaires ou dans le domaine social, alors que les traités européens excluent, dans une large mesure, ces domaines des prérogatives législatives européennes¹. Une telle situation serait légale au regard des textes, mais elle peut engendrer une certaine tension. Dans les faits, aucune des sanctions « lourdes » évoquées dans les textes n'a encore été appliquée².

b. Vers un approfondissement de la zone euro ?

Le besoin de coordonner les politiques économiques apparaît plus important au sein de la zone euro. Les interactions y sont en effet plus importantes. Toutefois, la zone euro, fortement asymétrique entre les pays au regard des chocs économiques, n'est pas en l'état actuel une Zone Monétaire Optimale, notamment pour ce qui concerne les mécanismes d'ajustement, ou encore de partage/de transfert des risques entre les économies des pays.

Les politiques économiques sont alors primordiales en présence de chocs asymétriques. En cas de choc d'offre, elles permettent à l'économie de s'ajuster. Mais on a aussi vu, dans le cas des bulles immobilières des pays du Sud de la zone euro, que certains chocs de demande pouvaient se traduire en chocs ayant une composante de choc d'offre, à effets persistants. Dans ce contexte, les relances budgétaires contra-cycliques ne sont pas à elles seules suffisantes, et les politiques économiques de type « réformes structurelles » jouent alors un rôle important. La politique monétaire et le taux de change étant communs, ils peuvent moins servir d'outils pour limiter les déséquilibres macroéconomiques en cas de chocs asymétriques sur certains pays (notamment périphériques). Toutes choses égales par ailleurs, une certaine capacité d'ajustement économique supplémentaire est nécessaire pour permettre aux économies de s'adapter et d'absorber les chocs.

A cet égard, le « Rapport des 5 Présidents », « Compléter l'Union économique et monétaire européenne », publié en juin 2015, a souligné l'objectif de rendre impérative « la convergence vers des structures économiques plus robustes » au sein de la zone euro, notamment via des politiques économiques de type réformes structurelles. Ainsi, réaliser des avancées significatives et durables vers le respect de certains critères, pourrait faire partie des conditions pour qu'un État membre puisse participer à un mécanisme d'absorption des chocs (i.e. de stabilisation) qui serait établi pour la zone euro. Pour y arriver, il conviendrait de s'accorder

1 Ce type d'ambiguïté était également apparu lors de certains programmes d'ajustement macroéconomiques : d'un côté, des mesures ont été préconisées concernant les aspects sociaux et de négociations salariales, et d'un autre côté, la BCE était intervenue de façon significative dans certains plans d'aide. Ces deux types d'interventions, pragmatiques, ont fait l'objet d'attaques juridiques, leurs détracteurs jugeant, pour des raisons opposées, que cela outrepassait les mandats donnés aux institutions.

2 Il n'en demeure pas moins que l'existence des instruments de coordination au niveau européen (Pacte de Stabilité et de Croissance, 6 pack, 2 pack), ainsi que la possibilité de sanctions, ont permis d'influencer les politiques budgétaires et économiques des États Membres.

A découvrir 4/14

sur un ensemble de « standards communs » de convergence qui seraient définis dans la législation européenne¹. Les politiques couvertes par ces standards communs mettraient l'accent sur « les marchés du travail, la compétitivité, l'environnement des entreprises et l'administration publique, ainsi que certains aspects de la politique fiscale ». En termes de gouvernance, « Les recommandations par pays [du Semestre] pourraient continuer d'être utilisées dans ce contexte. »

Une distinction plus nette entre la zone euro et le reste de l'UE pourrait permettre de clarifier le mandat de l'UE en matière de politiques économiques et en ce qui concerne leur coordination. Dans le Semestre, il existe déjà en théorie une distinction dans les textes entre les pays de la zone euro et les autres : en particulier, comme les interactions sont plus importantes au sein de la zone euro, quand un pays présente des déséquilibres macroéconomiques excessifs (et est placé sous volet correctif) s'il ne suit pas, de façon répétée, des recommandations par pays, et ne se sort pas par ses propres politiques de sa situation de déséquilibre excessif, alors des sanctions peuvent lui être appliquées. Si un mécanisme de stabilisation au niveau de la zone est créé, le volet répressif actuel (les sanctions), éventuellement renforcé, serait complété par un volet incitatif (l'accès au mécanisme de stabilisation). Les avancées récentes dans le sens d'une plus grande prise en compte des spécificités de la zone euro en ce qui concerne la coordination des politiques économiques sont les suivantes :

- Un Semestre européen plus intégré : dans le processus du Semestre, les recommandations de politiques économiques pour la zone euro (agrégée) arrivent dorénavant en amont (auparavant les recommandations pour la zone euro agrégée étaient énoncées en même temps que les recommandations par pays), et on assiste à une tentative de faire en sorte que les recommandations par pays de la zone euro soient plus cohérentes avec les recommandations pour la zone agrégée.
- Concernant une « orientation budgétaire » pour la zone euro agrégée, il s'agit de prendre en compte les besoins de stabilisation à court terme et la nécessité de soutenabilité des dettes à long terme, pour les pays individuellement et pour la zone euro agrégée : des discussions techniques ont ainsi lieu sur les moyens de concilier au mieux les orientations budgétaires des pays de la zone avec les orientations budgétaires de la zone agrégée. L'ordre dans lequel l'agrégation des orientations budgétaires souhaitées est effectuée (par exemple, besoins/contraintes par pays individuellement, puis besoins/contraintes pour l'ensemble de la zone; ou réciproquement) implique des conclusions sensiblement différentes en matière d'orientations budgétaires², et des choix *in fine* politiques.

Le chemin pour aller plus loin n'est cependant pas aisé :

- D'une part, il existe toujours des hésitations sur la façon de différencier la zone euro du reste de l'UE, étant donnés les possibles risques de morcellement.
- D'autre part, se mettre d'accord sur des standards communs au sein de la zone euro n'est pas non plus facile, tant les pays de la zone euro sont différents en matière économique et sociale. Plus la zone euro est hétérogène, plus il y a besoin de coordination des politiques, mais alors plus il est difficile de mettre en œuvre cette coordination.

1 Ces « standards » pourraient être communs sur les principes, mais se décliner différemment selon les pays, car ces derniers ont des structures économiques différentes et sont exposés à des degrés divers aux risques de chocs.

2 Dans l'ensemble, ceci est lié à l'orientation budgétaire souhaitée pour les pays disposant encore de marges de manœuvre budgétaires et des possibles impacts d'une relance dans ces pays sur les autres pays.

- En outre, il subsiste la question essentielle de savoir qui va contribuer, et dans quelle mesure, à un éventuel mécanisme de stabilisation de la zone euro, et la forme que celui-ci prendrait (assurance chômage, fonds d'investissement ou limitant le risque pour les investisseurs dans les pays périphériques, embryons de « service public européen », etc.). Les contributions (publiques) de chaque pays devraient ainsi concilier, d'une part le niveau des transferts ou du partage de risques entre pays, et d'autre part le type de contrôle nécessaire pour éviter les aléas moraux. Par ailleurs, il faudra prendre en compte dans cette équation l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux, qui pourraient aussi contribuer à un partage des risques entre pays *via* des mécanismes privés, et ce avant que des transferts publics entre les pays n'aient lieu.

A court terme, il pourrait être plus réalisable politiquement de mettre en œuvre une coordination des politiques économiques entre un nombre restreint de pays relativement homogènes au sein de la zone euro (notamment les pays du cœur de la zone), car cela permettrait d'éviter l'épineuse question des transferts (financiers, ou de risques) entre pays (et, à l'inverse, du contrôle supranational en cas de transferts). Cependant, cela ne contribuerait pas autant à la stabilité de la zone euro dans son ensemble, et pourrait engendrer un certain morcellement. Le « livre blanc » sur le futur de l'UE publié le 1er mars 2017, reflète bien certains de ces débats. Il présente en effet plusieurs options, dont une union plus fédérale, des coordinations renforcées entre les pays selon leurs choix (on parle dans ce cadre de cercles concentriques, avec divers degrés de coordination ou d'intégration), ou encore moins de compétences au niveau européen (subsidiarité accrue).

c. Quels standards communs de convergence pour la zone euro?

Revenons aux possibles « standards communs » de convergence (de type « politiques structurelles ») évoqués dans le Rapport des 5 Présidents comme conditions d'accès au mécanisme de stabilisation au niveau de la zone euro, et réfléchissons-y d'un point de vue économique.

Sans préjuger des standards de convergence et de la forme du mécanisme de stabilisation qui pourraient être définis à l'avenir, ces standards et ce mécanisme pourraient avoir des fonctions sensiblement différentes, mais liées. Par exemple, selon le type de chocs et selon les standards, et de façon très schématique :

- En cas de choc temporaire (tel un choc temporaire de demande) important, les pays impactés pourraient ne pas avoir les marges pour mener des politiques contra-cycliques. Certains standards pourraient alors viser à s'assurer que les personnes vulnérables (voire des secteurs) aient un filet de sécurité en cas de chocs économiques importants. Ce filet de sécurité serait *in fine* financé par le fonds de stabilisation.
- En cas de chocs permanents (et notamment des chocs ayant une composante de choc d'offre), l'un des objectifs majeurs de ces standards pourrait être de permettre, le plus possible, à l'économie de s'ajuster/s'adapter elle-même, afin que le recours au mécanisme commun de stabilisation (et donc les transferts entre pays) soit le plus limité possible (en montants comme en durée). Certains standards, en favorisant la réallocation des facteurs de production et des ajustements rapides, pourraient ainsi viser à limiter la durée des impacts des chocs (d'offre). Les politiques associées peuvent cependant avoir un effet procyclique, amplifiant à court terme l'impact du choc (ce qui peut être dangereux en cas de choc important, car des effets d'hystérèse ou d'instabilité peuvent apparaître). Le mécanisme de stabilisation serait alors complémentaire aux politiques mises en place, en ce sens qu'il permettrait de contrebalancer leurs impacts pro-cycliques à court terme.

Dans les faits, ces « standards de politiques structurelles » sont délicats à définir, tandis que d'autres pourraient avoir un impact variable.

A découvrir 6/14

- Concernant le domaine **fiscal (et par extension budgétaire)**, il convient de distinguer l'aspect budgétaire et l'aspect fiscal. En termes budgétaires, c'est le respect du Pacte de Stabilité et de Croissance qui est surtout évoqué : un pays en difficulté, s'il respecte le Pacte, aurait plus de droit à recevoir un complément *via* le mécanisme de stabilisation. En termes de fiscalité au sens strict, il s'agirait de faire en sorte que les pays disposent d'un mécanisme de stabilisation au niveau national, dans la plus grande mesure possible, avant d'avoir accès au mécanisme de stabilisation au niveau de la zone euro. L'outil fiscal est cependant délicat : la fiscalité a en général une triple fonction : une fonction redistributive (entre agents économiques, entre ménages), une fonction allocative (*via* les incitations à investir, à consommer), et une possible fonction de stabilisation, dans le cadre de politiques budgétaires contra-cycliques. Mais les effets contra-cycliques des politiques budgétaires proviennent beaucoup plus du volet dépenses publiques (*via* les stabilisateurs automatiques) que du volet recettes publiques (par nature plus pro-cycliques). De plus, même si un certain degré de coordination en matière de fiscalité est utile dans un marché intégré, la mise en place de standards poussés en matière de fiscalité pourrait être potentiellement considérée comme intrusive.
- Concernant les **administrations publiques**, la mise en place de standards apparaît aussi difficile, tant les cultures et les niveaux souhaités de services publics sont différents entre les pays. De plus, hormis des questions d'efficacité de la dépense publique (donc de maîtrise des déficits), les conséquences en termes de convergence à long terme ne sont pas évidentes.
- Concernant la **compétitivité**, il convient de distinguer compétitivité coût et hors coût. S'agissant de la compétitivité coût, une coordination salariale viserait à résorber les déséquilibres macroéconomiques internes *via* les salaires et les coûts de production, mais pourrait rencontrer une résistance de tous les côtés : dans les pays du Sud, cette coordination pourrait être perçue comme intrusive et visant à baisser encore les salaires, tandis que dans les pays du centre de la zone euro, les gouvernements des pays à excédents persistants de balance courante craindraient d'être poussés à augmenter leurs salaires, ce qui, selon eux, pourrait casser leur compétitivité. Quant à la coordination de la compétitivité hors coût, les politiques publiques sont plus générales, d'une certaine façon plus consensuelles, et à effets sur de plus longues périodes.
- Concernant l'**environnement des entreprises**, définir des standards communs serait *a priori* moins problématique, en partie à cause des avancées liées au marché unique. En facilitant l'entrée de nouvelles entreprises dans les secteurs productifs, la croissance des entreprises à fort potentiel, et des mises en faillite « ordonnées » des entreprises non productives et sans perspective, un environnement des affaires favorable pour les entreprises peut favoriser la ré-allocation des facteurs de production, et donc l'ajustement économique aux changements et aux chocs. Cependant, pour certains domaines très « nationaux » (comme ce qui concerne les services publics ou les professions réglementées, etc.), trouver des standards communs précis serait plus délicat et semblerait, selon certains, moins justifié.
- Le domaine le plus intéressant est probablement le **marché du travail et les aspects sociaux**. Les pays de l'UE ont des modèles sociaux différents et peu transposables. Il n'existe pas de « meilleures pratiques » clairement définies, tant les impacts des politiques sur le marché du travail dépendent de multiples facteurs institutionnels et culturels. A politique monétaire commune et taux de change fixe, une certaine « flexibilité » macroéconomique est tout de même nécessaire pour favoriser la ré-allocation des facteurs de production, et ainsi la capacité d'ajustement aux changements. Mais en échange de cette flexibilité, une sécurité au niveau individuel serait également nécessaire. Il s'agit tant du contrat social dans cette « Europe sociale de marché » encore à clarifier, que du bon fonctionnement des marchés, étant donné que la sécurité signifie aussi aider les personnes à s'adapter aux changements.

A découvrir 7/14

D'un côté, la « flexibilité » concerne les prix (salaires), ou les quantités (emplois, heures travaillées). Concernant les ajustements en termes de salaires, il pourrait s'agir d'aligner les salaires avec la productivité (évolutions, niveaux), le plus possible au niveau des secteurs ou des entreprises. Mais ce n'est pas si simple : quid alors de la coordination au niveau national pour prendre en compte le taux de chômage agrégé? En cas de choc d'offre important, une décentralisation complète des négociations salariales risquerait de provoquer une augmentation brusque du niveau de chômage. Concernant les ajustements en termes d'emplois, ils sont bien plus pénibles que les ajustements *via* les salaires, et leurs effets peuvent être persistants dans le temps. Toutefois, des réallocations vers des secteurs plus productifs sont *in fine* nécessaires. En tout cas, limiter le dualisme et les segmentations sur le marché du travail peut contribuer à accroître la rotation sur le marché du travail (donc la réallocation des facteurs de production) et à diminuer le taux de chômage structurel. Il s'agit autant de limiter les « surprotections » pour certains employés que les abus et les phénomènes de trappes dans des emplois de faible qualité pour d'autres employés. Le recours à des schémas de type CDD très courts peut certes aider à court terme à relancer l'activité dans des situations d'urgence, mais il affaiblit à terme la résilience aux chocs sur le marché du travail.

D'un autre côté, la « sécurité » consiste notamment en la facilitation des transitions entre emplois et des retours à l'emploi, les politiques de (re)formation, ou encore la prise en charge lors de situations de vulnérabilité - ce qui peut aussi contribuer à maintenir la demande. De nombreuses politiques d'activation sur le marché du travail font partie de la « sécurité », et ces politiques sont de plus en plus individualisées. Mais cela peut être coûteux. Le « retour sur investissement » pour ces dépenses, élevé dans les pays nordiques ou l'Allemagne, n'est pas transposable tel quel dans les pays du Sud de la zone euro, où le chômage structurel est beaucoup plus important et où, en l'absence de créations nettes d'emplois, des effets d'aubaine et d'éviction auraient lieu entre les personnes aidées par ces politiques et les autres (par exemple en cas d'incitations fiscales pour les entreprises à embaucher certaines catégories de personnes). De plus, le coût de telles politiques peut être plus difficile à supporter en régime de change fixe, car en cas de choc asymétrique négatif, le taux de change ne peut se déprécier. Des transferts supranationaux seraient alors nécessaires. On en arriverait à l'apparent paradoxe selon lequel, pour bien « mettre en ordre sa maison » avec des politiques structurelles nationales avant d'avoir recours au fonds de stabilisation commun de la zone euro, le recours à ce dernier serait nécessaire pour financer ces politiques nationales. En tout cas, la question de l'efficacité des dépenses publiques est clef.

Il reste la question de savoir si cette flexibilité impliquera mécaniquement une convergence de long terme en compétitivité, c'est-à-dire avant tout en niveaux de productivité (le marché du travail « soldant » le reste *via* les salaires). En effet, cette flexibilité mise en avant ne contrebalance pas les effets d'agglomération et de marché qui ont amené à la crise. De façon plus générale, ces standards de convergence ne répondent pas forcément complètement au problème des incitations à investir dans des activités non porteuses de productivité sur le long terme, mais dont le rendement est élevé à court terme (comme ce qui s'est passé dans les pays du Sud de la zone euro dans les années 2000). Cela soulève la question plus fondamentale des politiques industrielles et du rôle du secteur public, par exemple pour orienter les investissements. Il n'existe pas là, cependant, pas de consensus.

II. Pourquoi les réformes structurelles?

Les recommandations par pays énoncées dans le cadre du Semestre européen concernent en particulier les orientations budgétaires, et les réformes structurelles. Ces recommandations s'inscrivent dans les trois priorités de la Commission en termes de politiques économiques (II.a). Les fameuses « réformes structurelles », souvent décriées, évoluent au cours des années et semblent plus orientées vers la préparation des défis de long terme (II.b). Si ces réformes ont des effets potentiels importants – quand elles sont bien définies et

articulées –, les impacts de politiques structurelles individuelles ne sont toutefois pas faciles à évaluer (II.c).

a. Les trois priorités de la Commission en termes de politiques économiques

Les politiques économiques prioritaires de la Commission européenne, telles qu'énoncées par l'« Examen annuel de la croissance », publication qui lance chaque année le nouveau cycle du Semestre européen, incluent (i) des politiques budgétaires « responsables », (ii) un accent sur l'investissement, et (iii) un accent sur les « réformes structurelles ». D'une certaine façon, les deux premières priorités sont liées à la troisième, les réformes structurelles.

Penchons-nous d'abord brièvement sur les politiques budgétaires « responsables » : elles visent à assurer la soutenabilité des dettes publiques et, dans la mesure du possible, la stabilisation du cycle à court terme. Avec des marges de manœuvre limitées, on recherche à défaut une consolidation budgétaire qui ne freine « pas trop » la croissance. Si l'accent est mis sur l'objectif de soutenabilité des dettes publiques, l'objectif de stabilisation de l'activité est, dans certains pays, important : en l'absence de stabilisation de l'activité lors des phases creuses et marquées des cycles, des effets d'hystérèse peuvent se développer, nuire à la croissance à long terme (donc aussi *in fine* à la soutenabilité de la dette publique), et se diffuser aux autres pays.

La politique budgétaire prend d'autant plus d'importance que les marges de manœuvre en termes de politique monétaire sont resserrées; la politique budgétaire étant elle-même contrainte, les réformes structurelles peuvent, à terme, donner plus de marges de manœuvre en matière budgétaire, en augmentant le potentiel de croissance. La politique monétaire, étant indépendante, n'est pas explicitement analysée dans l'« Examen annuel de la croissance », si ce n'est qu'elle est actuellement accommodante. Elle l'est tellement qu'elle se heurte à la *Zero Lower Bound* pour les pays de la zone euro, situation où les taux directeurs ne peuvent plus vraiment diminuer. Par ailleurs, le taux de change pour les pays de la zone euro est rigide, et n'absorbera pas forcément les impacts des chocs asymétriques dans les pays touchés. Dans ce contexte, si on considère le *policy mix stricto sensu*, l'outil budgétaire devient le « seul outil » de stabilisation de l'activité. Ceci est à relier aux tentatives de proposer des clauses de flexibilité au Pacte de Stabilité et de Croissance, qui permettent de dévier par rapport à la trajectoire d'ajustement (budgétaire) vers l'Objectif de Moyen Terme. Mais la soutenabilité de la dette publique doit tout de même être assurée. Les clauses de flexibilité n'ont ainsi de sens que si elles permettent d'augmenter la croissance potentielle (influençant le dénominateur du ratio dette publique/ PIB) : ceci nous amènera à l'investissement et aux « réformes structurelles », qui font précisément l'objet des clauses de flexibilité du PSC. Par ailleurs, avec peu de marges de manœuvres en termes de politiques macroéconomiques (monétaire et budgétaire), l'attention s'est tournée vers les réformes structurelles.

Tournons-nous maintenant aussi brièvement vers la seconde priorité soulignée, l'investissement, poussé notamment par le Plan Juncker. En plus de la relance de l'activité à court terme, l'investissement permet d'augmenter la croissance potentielle à long terme. Un aspect peut apparaître paradoxal si on considère deux cas polaires : l'investissement est préconisé pour les pays ayant une position extérieure nette très positive comme pour ceux qui ont une position extérieure nette très négative. Les raisons sont différentes :

- Dans les pays (périphériques) fortement impactés par la crise, des déséquilibres macroéconomiques en stock se sont accumulés. Ces pays auront donc besoin d'excédents de balance courante durablement pour résorber ces déséquilibres. Or, augmenter l'investissement creuse le déficit de balance courante. Cependant, il permet aussi d'augmenter la compétitivité, donc à la fois la croissance potentielle à long terme et les exportations (améliorer la balance courante vis-à-vis du PIB). Il reste que le besoin de *deleveraging* des dettes privées et publiques accumulées va continuer à peser sur les perspectives d'investissement.

A découvrir 9/14

- L'investissement est aussi encouragé dans les pays qui ont des surplus d'épargne persistants, notamment à cause de l'effet demande sur les autres pays. Ces pays ont de plus des besoins en investissement dans les infrastructures car ils ont moins investi par le passé (d'où leur déficit d'investissement). De plus, leurs excédents d'épargne par rapport à l'investissement sont parfois liés au vieillissement démographique. Accroître l'investissement pourrait augmenter leur croissance potentielle.

Ce n'est toutefois pas le niveau d'investissement qui importe le plus, mais aussi sa « qualité ». Avant la crise, certains pays ont connu « trop d'investissement » dans des secteurs non productifs, ce qui a conduit à des bulles. Mais comment orienter l'investissement vers les secteurs les plus productifs ? Là encore, une solution consiste à améliorer le climat d'investissement et faire en sorte que l'investissement s'y dirige : on en revient, à nouveau, aux « réformes structurelles ».

La mise en œuvre de « réformes structurelles » adaptées constitue la troisième priorité énoncée par la Commission européenne en termes de politiques économiques.

b. Les réformes structurelles : pourquoi, comment ?

En règle générale, les « réformes structurelles » 'de marché' visent à améliorer la concurrence, l'allocation des ressources (travail, capital), l'ajustement des salaires et des prix relatifs, et les gains de productivité. On met souvent l'accent sur les réformes sur le marché des produits (biens, services), et sur le marché du travail. Mais d'autres réformes de structures peuvent être clef, notamment concernant la fonction d'allocation du capital du secteur financier, les accords de commerce international, l'organisation des systèmes de retraite, etc.

Un accent a été mis sur les réformes structurelles 'de marché', surtout depuis une vingtaine d'années, et ce pour plusieurs raisons :

- En premier lieu, les facteurs macroéconomiques ou externes de croissance ont fortement ralenti : d'une part, la reconstruction après la seconde guerre mondiale et le rattrapage économique avaient été globalement réalisés pour la plupart des pays d'Europe de l'Ouest ; d'autre part, la croissance mondiale semble plus récemment marquer le pas.
- En outre, les pays avancés sont à un stade de développement (et démographique) où l'accumulation des facteurs de production (travail, capital) n'est plus autant un vecteur de croissance qu'auparavant. Ils doivent alors mettre l'accent sur les gains de productivité comme facteur de croissance. Toutefois, le ralentissement de la productivité, déjà présent avant la crise de 2008, s'est amplifié avec la crise. Dans certains pays membres, la diffusion technologique semble avoir fortement ralenti, malgré l'accent sur les biens intangibles et la digitalisation. Ce ralentissement marqué serait lié d'une part à des facteurs structurels, et d'autre part à des facteurs macroéconomiques (dont les conditions de crédit, les contraintes macroéconomiques pesant sur l'investissement, la faible demande et l'incertitude).
- Enfin, le « Consensus de Washington » des années 1990 avait poussé certaines de ces réformes sur le plan politique, en mettant en avant la dérégulation et la libéralisation économique, c'est-à-dire globalement « laissez faire » le marché.

Dans ce contexte, les réformes structurelles ont pendant longtemps été promues pour favoriser l'intégration au marché unique et à un monde globalisé. Avec la crise de 2008, elles ont été mises en place en vue de réduire les déséquilibres macroéconomiques, mais réalisées dans des situations d'urgence économique, elles se sont concentrées sur le court terme, et notamment sur la compétitivité coût (salaires) ou la survie de firmes en difficultés (qui ont dû parfois licencier massivement).

A découvrir 10/14

L'effort en termes de réformes a été plus marqué dans les pays sous pression (et notamment ceux présentant des déséquilibres macroéconomiques excessifs). Prenons l'exemple des réformes sur le marché du travail. Avant la crise de 2008, peu de réformes avaient été réalisées dans ce domaine. Puis, on a assisté à une forte activité en matière de réformes dans les pays très impactés par la crise. Mais plus récemment, avec une reprise timide, il ressort un ralentissement de l'effort de réformes. Il reste cependant de la marge pour réaliser des efforts de réformes substantiels. Les stocks de déséquilibres macroéconomiques restent en effet importants (malgré les balances courantes positives), et ces déséquilibres externes continuent de se refléter dans des déséquilibres internes (les taux de chômage restant importants)¹.

Il existe cependant une contradiction, au moins apparente, dans le fait de favoriser des réformes structurelles de type « laissez-faire » le marché. Les réformes 'de marché' promeuvent la flexibilité des prix (y compris des salaires), pour donner des incitations à réallouer les facteurs de production vers les activités les plus rentables. Mais on a vu que, dans un sens, cela avait contribué à la crise, notamment à cause des effets d'agglomération et des incitations – *via* le marché – à investir dans des activités à rendements élevés à court terme, mais peu porteuses de gains de productivité à long terme². Dans certains cas, le prix peut ne pas être un bon signal pour révéler les secteurs les plus productifs à long terme. C'est d'autant plus vrai pour les secteurs de biens non échangeables (qui ont pris une part croissante dans les économies des pays développés), ou pour des secteurs nouveaux et non traditionnels qui présentent un retour sur investissement à un horizon long (mais ce sont des activités que, justement, les économies développées recherchent pour repousser leur frontière technologique).

De plus, les effets des réformes structurelles sont souvent transitoires (car elles agissent sur le PIB en niveau et non sur la croissance du PIB) et relativement limités. Les simulations de l'impact des réformes adoptées suggèrent quelques points de croissance – voire juste quelques dixièmes de points de croissance – à long terme. Par ailleurs, les réformes prennent du temps (des années) à porter leurs fruits, d'autant plus quand les agents économiques n'en anticipent pas les effets.

Alors, pourquoi insister sur de telles réformes ? Il convient de fait d'être pragmatique dans le choix des réformes, et de prendre en compte les aspects spécifiques aux pays, et c'est justement l'approche adoptée dans le cadre du Semestre européen. Par exemple, les effets des politiques sur le marché du travail dépendent fondamentalement de l'environnement institutionnel, comme le système juridique ou le type de modèle de négociation collective. Autres exemples : des régulations pourraient être nécessaires pour encourager l'investissement ou favoriser le développement des PME ; une accumulation de capital pourrait être utile pour favoriser l'investissement dans les secteurs où on est loin de la frontière technologique ; le secteur public peut parfois mieux prendre en compte certaines externalités ou imperfections de marché, etc.

Dans les faits, alors que les ajustements urgents en termes de compétitivité-coût et de réallocation sont peu à peu réalisés, certains pays ont récemment mis l'accent sur une nouvelle génération de réformes structurelles. Au lieu d'insister sur les dérégulations, ces réformes visent plutôt à augmenter la productivité et la capacité des économies et des personnes à s'adapter aux évolutions sur le moyen terme. Les changements démographiques (vieillesse), technologiques (biais technologique et robotisation) et sociétaux (augmentation des formes atypiques de travail, parfois mal protégées) sont autant de défis auxquels il faudra répondre. La mondialisation est de plus en plus perçue, par certains, comme porteuse de concurrence, et

1 A titre d'illustration, à exportations constantes, si la demande domestique chute de façon à faire diminuer les importations, il est alors possible que le pays devienne en position d'excédent commercial sans avoir gagné en compétitivité – et sans avoir créé d'emplois.

2 Avant la crise, dans certains pays, le facteur travail a été alloué vers des secteurs non échangeables et peu porteurs de gains de productivité à long terme, dans un contexte où la convergence en prix (et en salaires) a été plus rapide que la convergence en productivité « effective ». Mais cela a été « masqué » à plus court terme par la productivité nominale, *via* les prix. Le facteur capital a suivi la même trajectoire, et dans certains pays le capital a été investi de façon de plus en plus passive, se rapprochant d'une gestion de portefeuille moins porteuse de gains de productivité. Ceci a contribué à des inefficiences et des més-allocations des facteurs de production.

A découvrir 11/14

de moins en moins comme synonyme d'opportunités, car – au moins pour le moment – de nombreux pays émergents ou en développement gagnent plus en capacité de production qu'en capacité de consommation.

L'accent est donc peu à peu mis sur le capital humain, l'éducation, les compétences, l'innovation, et la capacité des personnes à s'adapter aux changements. Dans l'ensemble, cette nouvelle génération de réformes a pour objectif de mettre en place un cadre favorable à la réallocation des ressources vers des activités plus « productives à long terme ». Dans un sens, plutôt que de mettre l'accent sur le niveau du PIB, ces réformes favoriseraient une « croissance endogène » et plus inclusive, avec pour objectif d'augmenter le potentiel de croissance. La dimension sociale de l'Union Economique et Monétaire, et le Pilier Social de l'Union Européenne vont d'ailleurs dans la même direction.

Dans ce contexte, les inégalités et les aspects re-distributifs des réformes structurelles, sont de plus en plus pris en compte¹. Cela concerne la distribution entre les agents économiques, comme inter-temporellement (coûts/gains dans le temps). Si certains économistes considèrent toujours qu'il ne s'agit que d'une question d'économie politique², de plus en plus d'éléments indiquent des interactions entre inégalités et performance économique « agrégée », et ce dans les deux directions. Ces interactions sont cependant complexes et spécifiques aux pays. Elles peuvent dépendre du type d'inégalités (inégalités vers le haut ou vers le bas de la distribution des revenus, ou des richesses), de ses causes (innovation, monopoles, segmentations sur le marché du travail). En général, il n'existe même pas de consensus sur les causes des inégalités (mondialisation, biais technologique et polarisations sur le marché du travail, dérégulation et baisse de l'influence des syndicats, financiarisation, baisse de la croissance potentielle, etc.). Le champ possible pour de nouvelles analyses est donc très vaste.

D'autres considèrent que les problèmes liés aux inégalités seraient facilement résolubles, car il suffirait de laisser le gâteau grandir plus vite - en évitant toute « distorsion » de marché -, pour redistribuer ensuite *via* les systèmes de prélèvements obligatoires et de prestations sociales, qu'il conviendrait donc de moderniser. Cependant, l'existence d'une telle redistribution « post-marché » crée justement des distorsions, et affecte le comportement des agents économiques. Il s'avère ainsi nécessaire de s'intéresser aussi aux effets distributifs générés par les activités économiques, le « marché », et même aux dotations initiales, par exemple en matière d'éducation, de liens sociaux, ou d'héritages, c'est-à-dire le « pré-marché ».

Par ailleurs, les interactions entre réformes structurelles (marchés des produits et du travail), de même qu'entre réformes structurelles et stimulus macroéconomiques sont de plus en plus étudiées :

- Comme la réallocation des ressources concerne à la fois le travail et le capital, les réformes sur le marché du travail et sur le marché des produits sont à considérer ensemble. Alors qu'elles sont généralement complémentaires d'un point de vue d'économie politique, en termes économiques, elles peuvent être soit complémentaires (pour développer un nouveau secteur, il est nécessaire de réallouer travail et capital vers ce secteur), soit substituables (par exemple, des réformes sur le marché des produits auront un impact limité en termes d'emploi si le marché du travail fonctionne déjà correctement).

1 A titre d'exemple, cette année, la situation au regard des inégalités a été analysée plus en détails dans les rapports pays publiés dans le cadre du Semestre européen.

2 On saurait *ex-ante* quelles sont les « bonnes » réformes structurelles, et le but serait de les « faire passer » en les séquençant de façon adroite ou en proposant des compensations temporaires, en prenant en considération les « perdants » à court terme qui, myopes, n'anticiperaient pas leurs gains à plus long terme, ainsi que les groupes d'intérêt bien organisés qui perdraient dans ces réformes.

- Certaines réformes (notamment sur le marché du travail), bien que nécessaires à long terme, peuvent aussi avoir des coûts à court terme. Si des phénomènes d'hystérèse se développent, ces coûts de court terme peuvent se traduire en coûts de long terme. Compléter ces réformes par des stimulus macroéconomiques (notamment budgétaires), dans les pays qui disposent de marges de manœuvre, peut aider à limiter les coûts à court terme. Le paramétrage des clauses de flexibilité associées aux réformes structurelles est d'autant plus crucial, mais difficile. La marge de manœuvre budgétaire peut s'interpréter de façon inter-temporelle, car des réformes, en augmentant le PIB, améliorent à moyen terme la solvabilité. En pratique, cela ne fonctionne que si un pays engage des réformes ambitieuses et dispose d'un cadre budgétaire à moyen terme solide. De plus, les impacts des réformes sont délicats à estimer, comme nous allons le voir.

c. Quel impact des réformes structurelles, et comment les modéliser?

Afin de modéliser les effets des réformes structurelles, un modèle d'équilibre général est utilisé, le modèle QUEST. Les hypothèses sous-jacentes à ce type de modèle sont très strictes. Comme dans la plupart des modèles économiques, les conclusions sont implicitement dans les hypothèses du modèle. Il serait ainsi erroné d'en tirer des conclusions en termes de recommandations de politiques précises. De plus, le modèle ne considère pas certaines questions liées aux (manques de) coordinations entre agents économiques (à cause des agents représentatifs), ni certaines endogénéités ou aspects sociétaux. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer de structures économiques stables : en cas d'instabilités et de non linéarités, comme par exemple pour la Grèce, ce type de modèle n'est pas vraiment adapté.

L'utilité de ces modèles doit donc être ici clarifiée. Quand la question s'est posée de savoir si les simulations d'impacts de réformes structurelles pouvaient être utilisées telles quelles pour décider de la mise en place de clauses de flexibilité associées à de telles réformes, la réponse a été assez rapidement négative. Mais ces modèles sont malgré tout utiles pour avoir une idée des marges de manœuvres disponibles, et pour comparer l'impact possible de réformes dans un pays, ou entre des pays.

Des « chocs de réformes » sont ainsi modélisés, basés sur un ensemble d'indicateurs structurels pour de nombreux domaines, incluant la concurrence et la régulation des marchés, les dépenses de R&D, la composition des compétences, la structure de la fiscalité, la participation au marché du travail, la générosité des allocations chômage et les politiques d'activation sur le marché du travail. Il ne s'agit cependant pas d'une évaluation de réformes réelles, car la « traduction » des réformes en indicateurs (et vice-versa) s'avère difficile. En cas de « bonnes réformes », on assiste en général, sur quelques années, à une amélioration de l'emploi et du solde budgétaire due à des revenus fiscaux plus importants et des transferts aux chômeurs moins élevés, recyclés en taxes moins importantes sur le travail ; et à un ratio dette/PIB stabilisé sur le long terme.

Il est dès lors intéressant de comparer, à l'aide d'un même modèle, le potentiel de réformes dans un pays, à l'effort de réformes effectivement réalisé. Le potentiel de réformes est mesuré au sein de chaque pays qui améliorerait un certain nombre d'indicateurs, en faisant « la moitié du chemin » par rapport aux « meilleures performances » de l'UE. Pour l'effort de réformes effectivement réalisé, certaines mesures des Programmes Nationaux de Réformes 2013-14-15 en Italie, en France, en Espagne et au Portugal ont été choisies. Il doit être rappelé que les hypothèses du modèle sont strictes. De plus, les mesures considérées incluent uniquement celles qui peuvent être quantifiées, de façon « raisonnable », mais cela peut ne pas prendre en compte des réformes importantes. Quoi qu'il en soit, certains pays comme le Portugal semblent avoir réalisé des réformes dont les impacts sont proches de leur potentiel. Dans d'autres pays, comme la France, l'Italie ou l'Espagne, les réformes adoptées peuvent aider, mais il reste une marge importante. De même, sans surprise, les estimations des autorités nationales avec ce type de modèle sont souvent plus hautes que les estimations à l'aide du modèle QUEST, les pays étant plus optimistes quant aux effets des réformes adoptées par leur

gouvernement.

Cette journée a permis de donner un aperçu - non exhaustif - de thématiques économiques européennes actuelles et de discuter diverses questions en matière de gouvernance et de réformes structurelles. Elle a en outre permis de clarifier certaines politiques européennes et les défis auxquels elles tentent de répondre.

Edouard Turkisch (contact : edouard_turkisch@hotmail.com)

Références indicatives

Liens généraux

- Le Semestre européen :
http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/index_fr.htm
- Le Pacte de Stabilité et de Croissance (SGP):
http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/sgp/index_en.htm
- La procédure de déséquilibres macroéconomiques (MIP):
http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/macroeconomic_imbalance_procedure/index_en.htm
- The Macroeconomic Imbalance Procedure, Rationale, Process, Application: A Compendium, Institutional Paper 039 | November 2016:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/eeip/pdf/ip039_en.pdf
- Completing Europe's Economic and Monetary Union, 5-Presidents' report:
https://ec.europa.eu/priorities/sites/beta-political/files/5-presidents-report_en.pdf
- Commission européenne, One market, one money. An evaluation of the potential benefits and costs of forming an economic and monetary union (dit «Rapport Emerson»), European Economy, octobre 1990, n°44:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/pages/publication7454_en.pdf
- European Commission, White Paper on the Future of Europe, March 2017:
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-385_en.htm
- Les recommandations par pays et pour la zone euro (2016) :
http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/country-specific-recommendations/index_fr.htm
- Rapport pays: France 2016:
http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/cr2016_france_fr.pdf

Le Plan d'Investissement

- Le Plan d'Investissement :
http://ec.europa.eu/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan_fr
- Les barrières à l'investissement (3ème pilier du Plan d'Investissement) :
http://ec.europa.eu/europe2020/challenges-to-member-states-investment-environments/index_fr.htm

Les réformes structurelles

- The Economic Impact of Selected Structural Reform Measures in Italy, France, Spain and Portugal, Institutional Paper 023 | April 2016:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/eeip/pdf/ip023_en.pdf
- The potential growth impact of structural reforms in the EU. A benchmarking exercise, Economic Papers 541 | December: http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/economic_paper/2014/pdf/ecp541_en.pdf See also «The growth impact of structural reforms», in Quarterly report on the euro area - Volume 12 (2013) Issue 4:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/qr_euro_area/2013/pdf/qrea4_section_2_en.pdf

- The role of structural reforms for adjustment and growth, ECFIN Economic Brief, Issue 34 | June 2014:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/economic_briefs/2014/pdf/eb34_en.pdf
- Market Reforms at Work - European Economy 5|2014:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2014/pdf/ee5_en.pdf
- Product Market Review, European Economy 8|2013, Financing the real economy:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2013/pdf/ee8_en.pdf
- Product Market Review, 2010-2011, European Economy 8|2010, The microeconomic roots of growth performance and trade competitiveness in the EU:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2010/pdf/ee-2010-8_en.pdf
- Product Market Review, European Economy 11|2009, Microeconomic consequences of the crisis and implications for recovery:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2009/pdf/ee11_2009_en.pdf

Prix, distinctions et nominations



Alain Ayong Le Kama

Nommé Recteur de l'académie de Guyane (janvier 2017).



Frédéric Hammerer

Promu à la première classe du corps des Ingénieurs d'études du CNRS.



Valérie Mignon

Nommée membre du jury de sélection des membres de l'Institut Universitaire de France (2017).



Laurence Scialom

Nommée (en décembre 2016) à la Commission consultative épargnants de l'Autorité des Marchés Financiers.

Soutenances de thèses

Naima Zawali

La couverture des risques extrêmes : analyse théorique et application du risque de catastrophes naturelles

Meglana Jeleva

09/01/2017

Marion Dupoux

Structure of preferences, decision-making and the environment: theoretical and experimental approaches

Alain Ayong Le Kama

16/01/2017

Nouveaux entrants

Sabbatique et délégation



Jean-Yves Gnabo

EconomiX accueille pour un semestre Jean-Yves Gnabo en sabbatique. *Associate Professor* à l'Université de Namur et directeur du laboratoire CeReFiM, Jean-Yves Gnabo est spécialiste de finance internationale et d'économétrie financière. Ses travaux récents traitent notamment des questions de modélisation du risque systémique et des phénomènes de contagion.



Fredj Jawadi

Maître de conférences à l'Université d'Evry, Fredj Jawadi a obtenu une délégation à EconomiX auprès du CNRS pour le second semestre de l'année universitaire 2016-2017. Ses travaux de recherche s'inscrivent principalement dans les champs de l'économie financière et l'économétrie appliquée.

Post-Docs



Younes Ben Zaied

Thèmes de recherche : Economie de l'eau, Economie du développement

Revues

Allegret, Jean-Pierre; Couharde, Cécile; Mignon, Valérie et Razafindrabe, Tovonony (2017) « **Oil currencies in the face of oil shocks: what can be learned from time-varying specifications?** », *Applied Economics*, vol. 49, n°18, pp. 1774-1793.

Allegret, Jean-Pierre; Raymond, Hélène et Rharrabti, Houada (2017) « **The impact of the European sovereign debt crisis on banks stocks. Some evidence of shift contagion in Europe** », *Journal of Banking and Finance*, vol. 74, pp. 24-37.

Ayong Le Kama, Alain et Pommeret, Aude (2016) « **Supplementing domestic mitigation and adaptation with emissions reduction abroad to face climate change** », *Environmental and Resource Economics* (à paraître).

Badji, Ikpidi et d'Ablis, Hippolyte (2017) « **Intergenerational Inequalities in Standards of Living in France** », *Economie et Statistique*, n°491-492, pp. 71-92.

Bidard, Christian (2017) « **A tool for NCPs** », *Advanced Modeling and Optimization*, vol. 19, n°1, pp. 63-67.

Bouvatier, Vincent (2017) « **The frequency of banking crises in a dynamic setting: a discrete-time duration approach** », *Oxford Economic Papers* (à paraître).

Busetto, Francesca; Codognato, Giulio; Ghosal, Sayantan; Julien, Ludovic A. et Tonin, Simone (2017) « **Noncooperative oligopoly in markets with a continuum of traders and a strongly connected set of commodities** », *Games and Economic Behavior* (à paraître).

Cosnita-Langlais, Andreea et Sorgard, Lars (2017) « **Enforcement vs Deterrence in Merger Control: Can Remedies Lead to Lower Welfare?** », *Review of Law and Economics* (à paraître).

Court, Victor; Jouvet, Pierre-André et Lantz, Frédéric (2017) « **Endogenous Economic Growth, EROI and Transition Towards Renewable Energy** », *Energy Journal* (à paraître).

David, Benjamin (2017) « **Computer technology and probable job destructions in Japan: An evaluation** », *Journal of the Japanese and International Economies*.

de Larquier, Guillemette et Rieucan, Géraldine (2017) « **Les annonces d'offre d'emploi : une information publique mais ciblée. Exploitation de l'enquête Emploi (2003-2012)** », *Revue Economique*, vol. 68, n°2, pp. 199-217.

Friehe, Tim et Langlais, Eric (2017) « **Prevention and Cleanup of Dynamic Harm Under Environmental Liability** », *Journal of Environmental Economics and Management* (à paraître).

Julien, Ludovic A. (2017) « **On Noncooperative Oligopoly Equilibrium in the Multiple Leader-Follower Game** », *European Journal of Operational Research*, vol. 256, n°2, pp. 650-662.

Karanfil, Fatih et Li, Yuanjing (2017) « **The Role of Continuous Intraday Electricity Markets: The Integration of Large-Share Wind Power Generation in Denmark** », *Energy Journal*, vol. 38, n°2, pp. 107-130.

Karanfil, Fatih (2017) « **An empirical analysis of European football rivalries based on on-field performances** », *Sport Management Review* (à paraître).

Langlais, Eric et Obidzinski, Marie (2017) « **Law enforcement with a democratic government** », *American Law and Economics Review* (à paraître).

Publications 2/4

Lecarpentier-Moyal, Sylvie; Prat, Georges; Renou-Maissant, Patricia et Uctum, Remzi (2017) « **Persistence of announcement effects on the intraday volatility of stock returns: evidence from individual data** », Review of Financial Economics (à paraître).

Levratto, Nadine et Serverin, Evelyne (2017) « **L'auto-entrepreneur, au risque de l'entreprise** », Socio-Economie du travail (E&S, serie AB) (à paraître).

Levratto, Nadine et Tessier, Luc (2017) « **Business performance and Angels presence: a fresh look from France 2008-2011** », Small Business Economics (à paraître).

Baudry, Marc et Dumont, Béatrice (2016) « **Market maturity, patent renewals and the pace of innovation: the case of wind power in Germany** », Innovations : journal of innovation economics and management, vol. 20, n°2, pp. 131-150.

Bidard, Christian et Erreygers, Guido (2016) « **Introduction** », Cahiers d'Economie Politique, vol. 71, n°2, pp. 7-10.

Bidard, Christian et Erreygers, Guido (2016) « **La foi et l'économie : Maurice Potron, précurseur de l'analyse input-output** », Cahiers d'Economie Politique, vol. 71, n°2, pp. 91-125.

Bidard, Christian et Erreygers, Guido (2016) « **Maurice Potron, Ragnar Frisch and Potron's economic model** », Cahiers d'Economie Politique, vol. 71, n°2, pp. 127-149.

Boubakri, Salem; Couharde, Cécile et Raymond, Hélène (2016) « **Effects of financial turmoil on financial integration and risk premia in emerging markets** », Journal of Empirical Finance, vol. 38, pp. 120-138.

Carton, Benjamin; Coulibaly, Dramane et Pourroy, Marc (2016) « **Food prices and inflation targeting in emerging economies** », International Economics, vol. 145, pp. 108-140.

Cavaco, Sandra; Challe, Edouard; Crifo, Patricia; Rebérioux, Antoine et Roudaut, Gwenael (2016) « **Board independence and operating performance: Analysis on (French) company and individual data** », Applied Economics.

Chélini, Michel-Pierre et Prat, Georges (2016) « **Clométrie du chômage et des salaires en France** », Revue Française d'Economie, vol. 31, n°2, pp. 147-213.

Chojnicki, Xavier et Ragot, Lionel (2016) « **Impacts of Immigration on Aging Welfare-State An Applied General Equilibrium Model for France** », Fiscal Studies, vol. 37, n°2, pp. 258-284.

Coudert, Virginie et Mignon, Valérie (2016) « **Reassessing the empirical relationship between the oil price and the dollar** », Energy Policy, vol. 95, pp. 147-157.

Crifo, Patricia et Rebérioux, Antoine (2016) « **Corporate Governance and Corporate Social Responsibility: A typology of OECD countries** », Journal of Governance and Regulation, vol. 5, n°2, pp. 14-27.

d'ALBIS, Hippolyte et Etner, Johanna (2016) « **Illiquid Life Annuities** », Journal of Public Economic Theory (à paraître).

Fremigacci, Florent; Gobillon, Laurent; Meurs, Dominique et Roux, Sébastien (2016) « **Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes: des plafonds de verre dans la fonction publique?** », Economie et Statistique, n°488-489, pp. 97-121.

Garsaa, Aziza et Levratto, Nadine (2016) « **Does the employment growth rate depend on the local context ? An analysis of French establishments over the 2004-2010 period** », Revue d'Economie Industrielle, vol. 153, n°1, pp. 47-89.

Garsaa, Aziza et Levratto, Nadine (2016) « **Does the employment growth rate depend on the local context? An analysis of French establishments over the 2004-2010 period** », Revue d'Economie Industrielle, vol. 153.

Publications 3/4

Jawadi, Fredj et Prat, Georges (2016) « **Equity prices and fundamentals: a DDM** », Review of Quantitative Finance and Accounting (à paraître).

Julien, Ludovic A. (2016) « **A propos de l'ouvrage de M. de Vroey: A History of Macroeconomics. From Keynes to Lucas, and Beyond** », Cahiers d'Economie Politique, vol. 70, pp. 151-162.

Laperche, Blandine et Levratto, Nadine (2016) « **The issue of change in industrial structures and business strategies** », Innovations : journal of innovation economics and management, vol. 20, n°2, pp. 3-8.

Lhorty, Yannick et Meurs, Dominique (2016) « **Introduction : analyser les inégalités salariales entre les hommes et les femmes dans la fonction publique avec les données du Système d'information des agents des services publics** », Economie et Statistique, n°288-289, pp. 89-95.

Raffin, Natacha et Seegmuller, Thomas (2016) « **The cost of pollution on longevity, welfare and economic stability** », Environmental and Resource Economics (à paraître).

Documents de travail

Les business angels, révélateurs, plus que moteurs, de l'engagement des entreprises dans l'innovation

Nadine Levratto, Maarouf Ramadan et Luc Tessier

International equity portfolio diversification: a sectoral and security-by-security analysis

Pierre Bui Quang, Jonas Heipertz et Natacha Valla

The French banking sector during the interwar: What lessons can be drawn from the stock market?

Raphaël Hekimian

Sustainability of an economy relying on two reproducible assets

Robert D. Cairns, Stellio Del campo et Vincent Martinet

Forecasting economic activity in data-rich environment

Maxime Leroux, Rachidi Kotchoni et Dalibor Stevanovic

Workers or mothers? Czech welfare and gender role preferences in transition

Alzbeta Mullerova

Environmental, Social and Governance (ESG) performance and sovereign bond spreads: an empirical analysis of OECD countries

Gunther Capelle-Blancard, Patricia Crifo, Marc-Arthur Diaye, Rim Oueghlissi et Bert Scholtens

Comparer les mesures non conventionnelles de la FED et de la BCE : ce que disent les bilans des banques centrales.

Anne-Marie Rieu-Foucalt

The impact of regulatory requirements on the banking flows to emerging countries

Samira Hellou et Michel Boutillier

«Taking Diversity into Account»: the Diversity of Financial Institutions and Accounting Regulation

Gaëtan Le Quang

On Oil-US Exchange Rate Volatility Relationships: an Intradaily Analysis

Fredj Jawadi, Wael Louhichi, Hachmi BEN AMEUR et Abdoukarim Idi Cheffou

Inflation Targeting and the Forward Bias Puzzle in Emerging Countries

Dramane Coulibaly et Hubert Kempf

Hoarding international reserves and global liquidity expansion, what are the links and do they matter?

Nady Rapelanoro

Gérer la crise de 2007-2009: Un début de Politique des Liquidités

Anne-Marie Rieu-Foucalt

The Quantification of Structural Reforms in OECD countries: A New Framework

Balázs Égert et Peter Gal

